



Face à la flambée des cours des matières premières agricoles, la FEFAC est préoccupée par le fonctionnement des marchés des produits animaux

(12) CP 10

Rennes, le 12 septembre 2012

- La FEFAC souligne la nécessité de répercuter l'augmentation importante des cours des matières premières végétales (protéines et plantes riches en énergie) jusqu'au consommateur final de produits animaux. Ces augmentations sont la conséquence des mauvaises récoltes de soja en Amérique du Nord et du Sud, auxquelles s'est ajoutée une moisson de blé très décevante en Russie.
- La politique d'achat des fabricants d'aliments composés leur permet de jouer un rôle tampon en cas d'augmentation brutale des cours des matières premières (près de 100% d'augmentation pour le tourteau de soja depuis le début de l'année 2012), réduisant ainsi la pression pesant sur les éleveurs. Ce mécanisme a toutefois ses limites et la seule option permettant aux éleveurs de maintenir leur viabilité économique est de transmettre ces augmentations de coût de production à leur aval jusqu'au consommateur final. Les derniers cours relevés pour le porc et le lait constituent des signaux positifs, mais encore insuffisants pour compenser le renchérissement des cours des matières premières agricoles, en dépit des gains d'efficacité rendus possible par les efforts de R&D et d'innovation entrepris par l'industrie de la nutrition animale.
- La FEFAC attire également l'attention des responsables européens et de leurs partenaires du G-20 sur leur responsabilité de maintenir un marché mondial des matières premières agricoles ouvert, pré-requis pour un fonctionnement normal. A ce titre, la FEFAC se félicite de la déclaration des ministres de l'agriculture du G-20 appelant les gouvernements à éviter de restreindre l'accès aux matières premières agricoles.
- Aujourd'hui cependant, la politique européenne en matière d'autorisation des OGM empêche les utilisateurs européens d'accéder aux coproduits de l'éthanolerie de maïs en provenance des Etats-Unis. Ces co-produits représentent aujourd'hui la seule source alternative de protéines végétales disponible.
- A plus long terme, l'Union Européenne doit réfléchir aux moyens de rendre la production de protéines végétales en Europe plus attractive. Les surfaces d'intérêt écologique proposées pour la nouvelle PAC constituent une piste intéressante à cet égard.
- La Commission Européenne doit activer sans retard les outils de gestion de crise à sa disposition et doit rapidement prendre des mesures de gestion de marché incluant la suppression des barrières non tarifaires. Il s'agit d'éviter une aggravation de la situation de marché, ce qui est exactement la situation observée aujourd'hui.
- Il faut également saisir l'opportunité de la réforme en cours de la PAC pour créer des outils de gestion de marché adaptés aux situations de pénurie mondiale liée à de faibles récoltes en dehors de l'Union Européenne. Ces outils n'existent pas actuellement.
- La FEFAC appelle enfin à améliorer et développer les outils de gestion du risque prix pour les éleveurs et transformateurs de produits animaux, via par exemple des marchés à terme des produits animaux, qui ne fonctionnent pas aujourd'hui en Europe.

Notes à l'éditeur:

1. La Fédération Européenne des Fabricants d'Aliments Composés (FEFAC) représente 22 Associations membres nationales dans 21 Etats membres de l'UE ainsi que des Associations au statut de membres observateurs/associés en Suisse, en Turquie, en Croatie, en Serbie, en Russie et en Norvège. L'industrie UE des aliments composés emploie plus de 110.000 personnes sur environ 4.000 sites de production dont la plupart sont situés dans des zones rurales offrant peu de possibilités alternatives d'emploi.
2. L'élevage européen consommé environ 467 millions de tonnes d'aliments, parmi lesquels environ 30% sont produits par les fabricants d'aliments composés. Le chiffre d'affaires de l'industrie européenne de la nutrition animale est évalué à 50 milliards d'euros.
3. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site web de la FEFAC (www.fefac.eu) ou contacter son Secrétaire Général, Monsieur Alexander Döring (Tél. +32-2-285.00.50, Fax +32-2-230.57.22, e-mail : fefac@fefac.eu).